

STATIONNEMENT RÉSIDENT

LE GUIDE
NOVEMBRE 2025

toulouse
métropole



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE

Le stationnement résident sur voirie ou en parc en ouvrage permet aux résidents des quartiers concernés de trouver plus aisément des places de stationnement, à proximité de leur habitation, à un tarif préférentiel.

Qui peut bénéficier du stationnement résident ?

Tout propriétaire ou locataire d'un logement (résidence principale) habitant une rue payante ou sans place de stationnement d'un quartier réglementé et pouvant attester de sa qualité de résident. Attention, toute personne habitant dans une rue à stationnement gratuit ne pourra pas bénéficier du stationnement résident. 7 cas permettent d'accéder au statut résident (délibération en vigueur).

Le droit de stationnement étant attribué pour un véhicule, le demandeur devra s'assurer que ce véhicule peut circuler et stationner en conformité avec les réglementations en vigueur (assurance, vignette crit'air...).

▷ 7 cas pour accéder au statut

- Demandeur bénéficiant d'un véhicule enregistré à son nom et prénom et à l'adresse pouvant prétendre au statut résident
- Demandeur bénéficiant d'un véhicule de fonction utilisé également à usage privé ou d'un véhicule d'entreprise avec remisage à domicile
- Demandeur utilisant un véhicule de location longue durée
- Demandeur utilisant un véhicule prêté
- Demandeur rattaché au foyer fiscal des parents
- Les plaisanciers de longue durée (6 mois minimum) dont le bateau, situé dans le secteur réglementé, est la résidence principale
- Personne hébergée (le certificat d'immatriculation étant au nom du demandeur et le justificatif de domiciliation au nom de l'hébergeur)

▷ Renouvellement de votre abonnement

Chaque abonnement est valable un an. Le renouvellement n'est pas automatique. Dans les 30 jours précédant la date anniversaire de l'obtention de votre statut, vous devez produire à nouveau les pièces justifiant que vous remplissez toujours les conditions requises.

Vous optez pour le stationnement résident dans un parking public (parc en ouvrage)

Les Toulousains et Toulousains habitant certains quartiers réglementés du centre-ville et des faubourgs peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour les voitures et les motos dans douze parkings sous contrat de délégation de service public, dans la limite des places disponibles.

En fonction de votre quartier d'habitation et de votre type de véhicule (auto/2 roues motorisées), vous pourrez choisir, parmi les parkings rattachés à votre quartier (cf. tableau verso cartographie), celui dans lequel vous souhaitez bénéficier d'un tarif préférentiel.

Cette offre résident est limitée à deux véhicules motorisés par foyer (voiture et/ou 2 roues motorisées).

► Tarifs préférentiels et quotas

L'abonnement mensuel est de 81€/mois pour les voitures et 36€/mois pour les 2 roues motorisées, dans la limite des quotas disponibles par parc en ouvrage (voir le tableau ci-dessous).

► Les parcs concernés

Voitures et 2 roues motorisées

- Capitole
- Carnot
- Jeanne d'Arc
- Jean Jaurès
- Matabiau Ramblas
- Saint-Aubin
- Saint-Cyprien
- Saint-Michel
- Victor Hugo
- Saint-Etienne

2 roues motorisées uniquement

- Carmes
- Esquirol

Tarif résident	Capitole	Carmes	Carnot	Esquirol	J. d'Arc	J. Jaurès	Matabiau Ramblas	St Aubin	St Cyprien	St Etienne	St Michel	Victor Hugo	Total QUOTAS
 81€ Quota Auto	570	0	150	0	90	390	150	130	100	90	300	210	2180 voitures
 36€ Quota Moto	80	10	10	10	5	30	10	14	6	10	12	10	207 motos

► Demande d'abonnement

Pour obtenir un abonnement annuel, vous devez vous rapprocher de l'opérateur du parking proche de votre domicile et lui fournir les pièces requises.

> Vous bénéficiez déjà du statut résident sur voirie

Vous êtes enregistré par le service Stationnement de la mairie de Toulouse. Vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau les justificatifs pour attester votre statut de résident, vous pourrez présenter votre contrat d'abonnement sur voirie comme justificatif à l'opérateur du parking.

↻ Contactez directement l'opérateur du parc en ouvrage

Si vous souhaitez résilier votre abonnement annuel sur voirie au profit de celui parc en ouvrage, il pourra vous être partiellement remboursé (ceci uniquement au cours du premier semestre de validité de l'abonnement stationnement résident sur voirie).

> Vous ne bénéficiez pas du stationnement résident sur voirie

Vous devez constituer un dossier comportant l'ensemble des pièces justificatives permettant d'attester de votre statut (délibération en vigueur). Puis contacter l'opérateur du parking.

► Coordonnées des parcs

• Jeanne d'Arc



Q-Park Service Clients :
09 86 86 86 90
du lundi au vendredi de 9 h à 18h
La prise d'abonnement résident sur Internet est également possible sur :
www.q-park.fr rubrique « PLUS D'INFORMATIONS »

- Capitole
- Carmes
- Carnot
- Esquirol
- Jean Jaurès
- Matabiau Ramblas
- Saint-Aubin
- Saint-Cyprien
- Saint-Etienne
- Saint-Michel
- Victor Hugo



La boutique du Capitole :
05 61 21 21 39
du lundi au vendredi 10h-17h
le mercredi uniquement sur rdv
boutique.toulouse@group-indigo.com

Vous optez pour le stationnement résident sur voirie

Le dispositif de stationnement résident sur voirie, mis progressivement en place depuis 2005, permet aux résidents des quartiers concernés de trouver plus aisément des places de stationnement à proximité de leur domicile.

► Comment obtenir votre statut de stationnement sur voirie ?

En ligne : le Téléservice

Via Internet, 24h/24h, 7j/7, sur le portail de démarches en ligne de la mairie de Toulouse, montoulouse.fr : téléservice « Stationnement résident sur voirie - abonnement ou renouvellement ».

Au guichet des Maisons Toulouse Services de Capitole et Saint Cyprien :

- Préparez les documents originaux nécessaires à la démarche (cf. Site internet ou délibération en vigueur).
- Présentez-vous sans rendez-vous au guichet de la Maison Toulouse Services.
- Pour connaître les horaires d'ouverture des Maisons Toulouse Services, vous pouvez consulter les pages dédiées sur le site de la mairie de Toulouse.

Le stationnement résident pratique

> Les tarifs

Les tarifs préférentiels sont applicables dans toutes les rues concernées de votre quartier et celles des quartiers limitrophes (cf. tableau verso cartographie).



> Les horaires

(voir ci-contre)

> Rappel de la réglementation

La qualité de résident ne vous dispense pas de respecter la réglementation en vigueur à Toulouse qui limite le stationnement à un endroit donné à 24 heures consécutives.

N'oubliez pas de vérifier toutes les 24h la réglementation en vigueur à l'emplacement sur lequel vous stationnez. Par exemple, en cas de déménagement ou de travaux, votre voiture doit être déplacée.

Le droit de stationnement étant attribué pour un véhicule, le demandeur devra s'assurer que ce véhicule peut circuler et stationner en conformité avec les réglementations en vigueur (assurance, vignette crit'air métropolitaine...).

> Une surveillance de la police renforcée

Le stationnement résident a spécialement été créé pour votre confort et c'est pourquoi la police est particulièrement attentive aux contrevenants tout en ayant un rôle d'information auprès des usagers.

► Deux formules d'abonnement sont disponibles :

Tarif abonnement annuel

L'abonnement annuel permet un stationnement régulier.

Un abonnement pour un véhicule ou pour deux véhicules alternativement sur voirie

135€ /an pour tous les résidents ayant droit

100€ /an pour tous les résidents ayant droit titulaires d'un abonnement annuel Tisséo ou d'un abonnement annuel FréquentiO' SNCF ou de l'abonnement annuel du réseau interurbain LIO de Haute-Garonne*

0€ gratuit pour les véhicules 100% électriques jusqu'en 2026**

Tarif abonnement formule ticket

3 durées d'abonnement à retirer directement sur l'application mobile ou à l'horodateur en composant le n° de la plaque d'immatriculation du véhicule déclaré ayant droit.

4€ 1 semaine **ou** **7,50€** 2 semaines
ou **15€** 1 mois

> Les moyens de paiement

Le paiement peut s'effectuer par pièces ou par carte bancaire sur tous les horodateurs du parc de la ville de Toulouse et par applications mobiles.



Comment payer son abonnement ?

Box, emplacement en sous-sol ou en extérieur

Vous recherchez une place de stationnement à louer ?

Sur le site de Toulouse Métropole, vous pouvez localiser des places de stationnement disponibles à la location.



stationnementalouer.metropole.toulouse.fr

Ce dispositif, ouvert à tous les usagers, a été élaboré par Toulouse Métropole en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Dispositifs complémentaires :

▷ Stationnement à louer

> Vous recherchez une place de stationnement à louer proche de chez vous ?

Dans le cadre de ses partenariats avec les opérateurs sociaux, Toulouse Métropole a développé une carte interactive qui présente et recense l'ensemble des places voitures et motos que les opérateurs sociaux proposent, à tous, à la location. Il n'est pas nécessaire d'habiter dans une de ces résidences pour en bénéficier !

> Découvrez sur :

 stationnementalouer.metropole.toulouse.fr

Les points **P** sur la carte permettent de repérer les lieux où des emplacements sont disponibles.

En cliquant sur le point qui vous intéresse vous connaîtrez :

- la localisation exacte de l'emplacement disponible
- sa typologie (box, emplacement en sous-sol, en extérieur, place moto)
- le tarif mensuel
- le contact du gestionnaire

Les contrats de location sont établis directement entre les gestionnaires et les locataires.

Expérimenté dans le centre-ville de Toulouse, ce dispositif est disponible depuis 2018 sur l'ensemble de la ville de Toulouse ainsi que 7 autres communes de la Métropole : Balma, Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane.

▷ Autres abonnements en parc en ouvrage

N'hésitez pas à contacter directement les opérateurs de parkings pour connaître les caractéristiques de l'ensemble des abonnements proposés :

- pour les Voitures et 2 roues motorisées (dont le tarif riverain sur les parkings Arnaud Bernard, Europe et Marengo Gare).
- pour les vélos en zones sécurisées.

Où pouvez-vous stationner ?

▷ Réglementé de 9h à 20h

	Les autres quartiers où vous pouvez aussi stationner sur voirie	Parcs en ouvrage accessibles* selon le quartier d'habitation ayant droit (pour choix par le résident)
Amidonniers	Bazacle / Bourrassol / Héraclès / La Grave / Leclerc	
Balance	Compans / Concorde / Minimes / St-Sernin	
Bazacle	Amidonniers / Héraclès / Leclerc / Valade / La Grave / Bourrassol	St Cyprien
Belfort	Raymond IV / Péri / Wilson / Marengo / Terre Cabade / Matabiau	Jeanne d'Arc Victor Hugo Jean Jaurès Matabiau Ramblas
Capitole	Valade / Taur / Wilson / Ozenne / Carmes / Teinturiers / La Grave	Victor Hugo Capitole St Michel St Cyprien Jean Jaurès Esquirol Carmes St Étienne
Carmes	Capitole / Wilson / Ozenne / Teinturiers / La Grave / Menuisiers / St-Michel / Ste-Lucie	Victor Hugo Capitole St Michel St Cyprien Jean Jaurès Esquirol Carmes St Étienne
Compans	Balance / St-Sernin / Valade / Leclerc / Sébastopol / Minimes	
Concorde	Raymond IV / St-Sernin / Balance / Minimes / Matabiau / Raisin Negreneys	Jeanne d'Arc Jean Jaurès
Dupuy	St-Aubin / Ozenne / Wilson / Soupirs / Guilheméry / Port St-Étienne / Port St-Sauveur	Victor Hugo Jean Jaurès St Aubin Carnot Esquirol St Étienne
Héraclès	Amidonniers / Sébastopol / Leclerc / Bazacle	
La Grave	Amidonniers / Bazacle / Valade / Capitole / Carmes / Teinturiers / Bourrassol / Ravelin / Roguet	Capitole St Michel St Cyprien Esquirol Carmes

	Les autres quartiers où vous pouvez aussi stationner sur voirie	Parcs en ouvrage accessibles* selon le quartier d'habitation ayant droit (pour choix par le résident)
Leclerc	Amidonniers / Bazacle / Compans / Héraclès / Sébastopol / Valade	Victor Hugo Capitole St Aubin St Michel Jean Jaurès Esquirol Carmes St Étienne Carnot
Ozenne	Wilson / Saint-Aubin / Dupuy / Carmes / Capitole / Jardin des plantes / St-Michel / Menuisiers	Victor Hugo Capitole St Aubin St Michel Jean Jaurès Esquirol Carmes St Étienne Carnot
Péri	Belfort / St-Aubin / Wilson / Marengo / Terre Cabade / Guilheméry / Matabiau	Victor Hugo Jean Jaurès St-Aubin Matabiau Ramblas
Raymond IV	Concorde / Belfort / Wilson / Taur / St-Sernin / Matabiau	Jeanne d'Arc Victor Hugo Jean Jaurès Matabiau Ramblas
St-Aubin	Péri / Dupuy / Ozenne / Wilson / Terre Cabade / Guilheméry / Port St-Étienne	Victor Hugo Jean Jaurès St Aubin Carnot St Étienne
St-Sernin	Balance / Concorde / Raymond IV / Taur / Valade / Compans	Jeanne d'Arc
Sébastienopol	Compans / Héraclès / Leclerc	
Taur	Saint-Sernin / Wilson / Raymond IV / Capitole / Valade	Jeanne d'Arc Victor Hugo Capitole Jean Jaurès Esquirol
Teinturiers	La Grave / Capitole / Carmes / Menuisiers / Ravelin / Ste-Lucie / Roguet	Capitole St Michel St Cyprien Esquirol Carmes
Valade	Compans / Saint-Sernin / Taur / Capitole / La Grave / Bazacle / Leclerc	Capitole St Cyprien Esquirol
Wilson	Raymond IV / Belfort / Péri / St-Aubin / Dupuy / Ozenne / Carmes / Capitole / Taur	Jeanne d'Arc Victor Hugo Jean Jaurès Capitole St-Aubin St Michel Esquirol Carmes St Étienne Carnot

Parcs accessibles : aux voitures et motos aux motos uniquement

*Dans le cadre du dispositif de stationnement résident « parc en ouvrage », dans la limite des quotas disponibles et sous réserve de pouvoir attester de la qualité de résident.

Où pouvez-vous stationner ?

▷ Réglementé de 9h à 19h

	Les autres quartiers où vous pouvez aussi stationner sur voirie	Parcs en ouvrage accessibles* selon le quartier d'habitation ayant droit (pour choix par le résident)
Arago	Matabiau / Marengo / Observatoire / Bonnefoy-Beteille	
Arnauné	Bourbaki / Caillou gris / Estèbe	
Benezet	Ste-Lucie / Roguet / Sarraut / Croix de Pierre / Fontaine-Lestang	
Bonnefoy-Beteille	Arago / Matabiau	
Bourbaki	Arnauné / Caillou gris	
Bourrassol	Amidoniers / Ravelin / La Grave / Bazacle / Fontaine-Bayonne	St Cyprien
Busca	Gorp / Frizac / Crampel / Midi	
Caillou Gris	Estèbe / Minimes / Arnauné / Bourbaki	
Crampel	Busca / Frisac / Gorp / St-Agne / Midi / Jules Julien	
Croix de Pierre	Benezet / Fontaine-Lestang	
Estèbe	Caillou Gris / Minimes / Raisin Negreneys / Arnauné	
Fontaine Bayonne	Bourrassol / Ravelin / Sarraut	
Fontaine-Lestang	Benezet / Croix de Pierre / Sarraut	
Frizac	Busca / Gorp / St-Michel / Jardin des Plantes / Monplaisir / Crampel / Midi	
Guilheméry	Dupuy / Péri / St-Aubin / Terre Cabade / Port St-Étienne	
Gorp	Menuisiers / St-Michel / Jardin des Plantes / Frizac / Busca / Crampel / St-Agne / Récollets	
Jardin des Plantes	St-Michel / Ozenne / Monplaisir / Gorp / Frizac	St Étienne
Jules Julien	Midi / Crampel / St-Agne	
Marengo	Belfort / Péri / Terre Cabade / Matabiau / Observatoire / Arago /	Matabiau Ramblas

	Les autres quartiers où vous pouvez aussi stationner sur voirie	Parcs en ouvrage accessibles* selon le quartier d'habitation ayant droit (pour choix par le résident)
Matabiau	Belfort / Concorde / Marengo / Péri / Raisin Negreneys / Raymond IV / Terre Cabade / Arago / Bonnefoy-Beteille	Matabiau Ramblas
Menuisiers	Carmes / Ozenne / St-Michel / Teinturiers / Gorp / Ste-Lucie / Récollets	St Michel St Cyprien Carmes
Midi	Frizac / Monplaisir / Busca / Crampel / Jules Julien / Port St-Sauveur	
Minimes	Balance / Caillou Gris / Estèbe / Concorde / Compans / Raisin Negreneys	
Monplaisir	Jardin des plantes / Soupirs / Frizac / Midi / Port St-Sauveur	
Observatoire	Marengo / Arago	
Port St-Étienne	Guilheméry / Dupuy / St-Aubin / Port St-Sauveur	
Port St-Sauveur	Dupuy / Midi / Monplaisir / Port St-Étienne / Soupirs	
Raisin Negreneys	Concorde / Estèbe / Matabiau / Minimes	
Récollets	Gorp / St-Agne / Menuisiers / St-Michel	
Ravelin	Bourrassol / La Grave / Teinturiers / Roguet / Sarraut / Fontaine Bayonne	St Cyprien
Roguet	Benezet / Ravelin / La Grave / Teinturiers / Ste-Lucie / Sarraut	St Cyprien
St-Agne	Crampel / Gorp / Récollets / Jules Julien	
Ste-Lucie	Benezet / Carmes / Menuisiers / Teinturiers / Roguet	St Cyprien
St-Michel	Menuisiers / Ozenne / Carmes / Jardin des plantes / Gorp / Frizac / Récollets	St Michel Carmes
Sarraut	Benezet / Ravelin / Roguet / Fontaine Bayonne / Fontaine-Lestang	
Soupirs	Monplaisir / Dupuy / Port St-Sauveur	
Terre Cabade	Belfort / Guilheméry / Marengo / Péri / St-Aubin / Matabiau	Matabiau Ramblas

Parcs accessibles : aux voitures et motos aux motos uniquement

*Dans le cadre du dispositif de stationnement résident « parc en ouvrage », dans la limite des quotas disponibles et sous réserve de pouvoir attester de la qualité de résident.

PLAN DE STATIONNEMENT RÉSIDENT



LE PLAN
NOVEMBRE 2025

toulouse
métropole



toulouse
métropole

Aimer Vivre à Toulouse
MAIRIE DE TOULOUSE

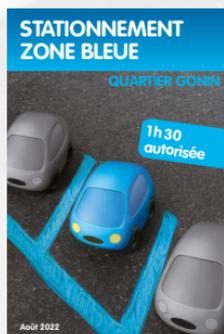
INFORMATION



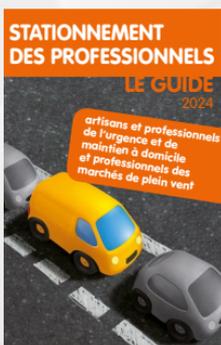
d'autres informations sont disponibles sur :
stationnement.toulouse.fr



Stationnement aux abords des commerces



Stationnement Zone bleue



Stationnement des professionnels de l'urgence et de la maintenance à domicile



Deux-roues motorisés



Ne pas jeter sur la voie publique